

La courte histoire de l'ULM (27 ans) est parcourue de nombreux préjugés : dangereux, bruyants, polluants. Or depuis une dizaine d'années le formidable succès de cette pratique concilie à la fois une très grande liberté et une sécurité reconnue, et parfois-même montrée en exemple.

Définition réglementaire

L'ULM est un aéronef motorisé qui satisfait aux conditions suivantes :

La charge maximale au décollage est de 300 kg pour les monoplaces et 450 kg pour les biplaces. La puissance maximale continue est inférieure ou égale à 45 Kw pour les monoplaces et 65 Kw pour les biplaces.

La vitesse minimum de vol est inférieure ou égale à 65 km/h.



Une évolution constante

L'ensemble du parc ULM représente plus de 11 000 appareils (contre 400 il y a 20 ans).

L'ensemble des immatriculations de l'aviation de loisir toutes activités confondues étant de 19 000 appareils. C'est dire la part importante de l'ULM dans l'aviation de loisir. En France, plus de 800 terrains, aérodromes privés et plates-formes ULM peuvent accueillir nos aviateurs formés par près de 600 instructeurs.



La Fédération Française d'ULM (la FFPLUM)



La FFPLUM, Fédération Française de Planeur Ultra-Léger Motorisé

a reçu délégation du Ministère des Transports (Direction Générale de l'Aviation Civile), et du Ministère de la Santé et des Sports pour encadrer et fédérer cette activité, et comptait fin 2008, près de 13 500 membres.



Contact : Pierre-Henri Lopez - Partenariat FFPLUM - 06 07 25 56 04

Contact : Sébastien Perrot - Communication FFPLUM - 06 70 04 86 83

du 24 au 31 JUILLET 2009

14^e Édition



AIRFRANCE



U-DO-AIR



air création

